

Les grandes figures combières d'autrefois – 26 – Marcel Rochat du Moulin (1876-1955)

Homme discret malgré qu'il était capable de vous assommer par des discours interminables, Marcel Rochat dit du Moulin, petit agriculteur, laisse une trace durable par son activité exceptionnelle dans le cadre des affaires du village et de la commune.

Il habitait une maison du haut du village que rachètera à son décès la famille Locatelli. La dite maison désormais est encore passée en d'autres mains.

La famille habita plus anciennement le moulin qu'elle garda jusqu'en 1955, ferme propice à la bonne marche d'un domaine modeste.



Probablement devant la porte de grange du vieux moulin, aux Charbonnières, vers 1910-1915. Descendance de Charles Rochat dit Tcherlu, absent ou décédé à l'heure où l'on prend la photo. Contre la porte de grange, Albert, Marcel du Moulin et l'un des fils Dudan. Devant eux, Fanny chez la Julie, Annette Dépraz-Rochat, dite la Nanet, Marie-Judith sa mère, Ruth. Les deux enfants ne nous sont pas connus.

La carrière politique de Marcel Rochat peut se résumer de la manière suivante :

Notes sur Marcel Rochat dit du Moulin



Rochat Marcel
né le 26 janvier 1877
agriculteur
dit Marcel du Moulin
carte d'identité du 6 juil. 1940

Empreinte de l'index droit :



Carrière politique

Remplace le secrétaire du Conseil général du village des Charbonnières du 9 mai 1902 au 31 juillet 1902, du 16 mai 1904 au 15 septembre 1904, + différentes autres fois, le secrétaire alors en place étant Charles Jules Rochat, père à Marcel du Moulin. Cette prise en charge pour dire effective du secrétariat du Conseil général du village va jusqu'en 1918 où l'on trouve, dès le 28 mars, Hector-Albert Rochat secrétaire, et cela jusqu'au 21 XII 1925.

Marcel Rochat du Moulin est nommé officiellement secrétaire du Conseil général du village des Charbonnières en 1926. Il le restera jusqu'à la fin de 1953 sans avoir jamais été remplacé en cours de route.

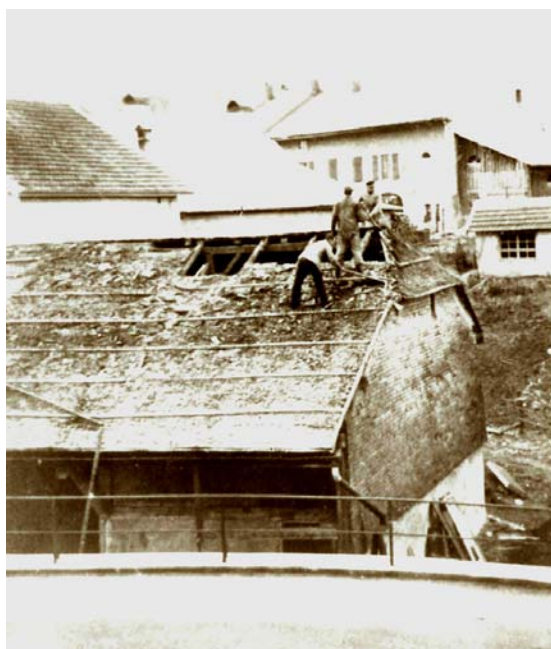
Le suivra à la même place Samuel Rochat greffe dont l'assermentation a lieu le 7 XII 1953. Secrétaire de la séance: Marcel Rochat ancien secrétaire:

"M. le préfet (Meylan), en une allocution aimable forme les vœux les meilleurs pour la prospérité du village des Charbonnières. Il félicite tous ceux qui travaillent au bien collectif et rappelle que M. Marcel Rochat, à des postes divers, a servi fidèlement son village durant 56 ans. M. Victor Golay dit toute sa gratitude à M. le préfet et aussi à M. Marcel Rochat pour les longs et bons services rendus. M. Marcel Rochat à son tour assure le Conseil qu'il emporte de son passé dans les autorités du village un bon et reconnaissant souvenir."

Marcel Rochat du Moulin fit aussi partie des autorités communales, soit du Conseil communal. Il quitta ce conseil le 14 XII 1953:

"Adieu. Pour la dernière fois le secrétaire Marcel Rochat signe le procès-verbal du Conseil communal. Il le fait en appelant tous ses vœux sur la commune, ses autorités, ses habitants, la protection divine. Le lieu, le 14 décembre 1953".

Le vieux moulin, qui fut finalement vendu à la commune par les héritiers de Marcel Rochat après son décès en 1955, devait être détruit pour créer une place de village. Quelques mois avant cette démolition, il se présentait de telle manière, photographié ici par Edmond Jaccoud depuis la fenêtre de son appartement, logeant au premier étage de la maison de Maurice Rochat – anciennement de son père Paul dit Paulet – :



La démolition de 1956

Le plus bel hommage rendu à Marcel Rochat du Moulin le fut d'un autre Marcel Rochat, ce dernier dit Le My. Ses propos, écrits en 1955 à la suite du décès de notre homme, sont magnifiques et dignes du meilleur souvenir :

Marcel du Moulin est mort, Marcel du Moulin n'est plus. Cet homme, si vivant, si gai, s'en est allé paisiblement, doucement, sans s'en rendre compte, vers son créateur, comme il me le disait encore ce dernier vendredi. Les souffrances lui ont été épargnées, et de plus, il a gardé jusqu'aux tout derniers jours ses facultés entières qu'il redoutait tant de perdre. Car des facultés intellectuelles, il en avait, et de brillantes. Dès son plus jeune âge il est doué pour l'école, précoce, et en classe un élève sans point faible. Très tôt il prend des leçons avec le pasteur de la paroisse du Lieu, M. Maurice Millioud, qui devait s'illustrer plus tard comme écrivain et professeur de philosophie à l'université. Quel maître, mais aussi quel élève ! Il s'en va au collège classique qu'il ne suit pas longtemps, car un mal inexorable, la surdité, le tenaille déjà. A Lausanne, à la pension Dudan, il fait connaissance avec M. Camille Dudan, l'ancien directeur du Collège classique. Leur amitié se concrétise par une correspondance suivie et ininterrompue. Avec les moyens actuels de la médecine et de la chirurgie, il est fort possible que Marcel du Moulin aurait pu aujourd'hui recouvrer l'ouïe. Mais il y a 65 ans ?

Au lieu de devenir pasteur, métier pour lequel il possédait une véritable vocation, Marcel du Moulin revient aux Charbonnières. A la place d'occuper une situation en rapport avec ses dons et ses capacités, il travaillera, aidé de sa vaillante épouse, le petit domaine familial aux maigres ressources.

Cependant ses concitoyens ne sont pas sans remarquer sa vive intelligence, son honnêteté foncière, ses facilités de composition et d'élocution. De très bonne heure, ils lui confient la place de secrétaire du Conseil administratif qu'il assumera pendant 50 ans. Il deviendra aussi boursier du village, secrétaire du Conseil communal, du Conseil général, assesseur de la Justice de Paix, et j'en passe.

Il aimait écrire et rédigeait avec une prestesse étonnante. Les débats du Conseil communal, transposés par la plume de Marcel du Moulin, devenaient des morceaux de choix dans le compte-rendu qu'il donnait à la Feuille d'Avis de la Vallée ; et les conseillers, en lisant le journal, ne se souvenaient pas s'avoir si bien parlé, avec tant de précision !

Il améliorait tout, il bonifiait tout, il clarifiait tout. Combien de lettres n'a-t-il pas écrites, combien de recommandations n'a-t-il pas envoyées pour des personnes dans l'embarras qui recouraient à lui comme à une planche de salut ? Combien lui doivent leur place, leur situation ? Bien des causes sans issue ont trouvé une solution grâce à sa vive intelligence qui scintillait de mille facettes. Que de conseils il a donnés, que d'encouragement il a prodigués ? Même au plus fort de son malheur, lorsqu'il eut perdu le dernier membre de sa

famille, il avait encore assez de force d'âme pour consoler celui et celle qui étaient beaucoup moins en peine que lui.

Cette fermeté de caractère lui avait été inculquée par la foi profonde de sa mère, pratiquée comme moniteur de l'école du dimanche et prolongée ensuite comme conseiller de paroisse. Mais s'il a tant donné à ses semblables, qu'a-t-il reçu d'eux en échange ? on peut se le demander.

Il adorait la jeunesse, et pour lui c'était un plaisir toujours renouvelé que de rendre chaque année depuis 25 ans aux examens de la classe primaire-supérieure comme délégué de la Commission scolaire de la commune du Lieu. Les succès des élèves le réjouissaient fort, et si l'un d'eux obtenait un titre universitaire, il en était heureux pour lui, pour ses proches, pour son village.

Depuis une année, Marcel du Moulin sentait ses forces physiques diminuer ; il savait bien que toute existence humaine est rompue un jour ; il en parlait quelquefois, et aimait à citer deux vers du Chant des noces de Géo Blanc : « Toute chose va vers sa fin, toute vie atteint son déclin ».

Le village des Charbonnières, qu'il a tant aimé, qu'il a marqué de son empreinte, et pour lequel il s'est tant dépensé, perd en lui un homme doué de talents exceptionnels mis gratuitement au service de la collectivité.

Que sa famille sache que son souvenir demeurera impérissable. Puissent ses deux petits-enfants savoir aussi que leur grand-père était fier d'eux, et qu'il aurait bien voulu les avoir plus près de lui pour les aimer encore davantage.

Le moment le plus pur que je garde de Marcel du Moulin, date de l'année dernière. Je le revois chez lui, écoutant une jeune fille qu'il affectionnait s'exercer à l'harmonium. « Petite Suzanne, lui dit-il, joue nous donc le morceau que ma petite Ruth chantait si fréquemment pendant sa maladie ; tu seras bien gentille ».

L'harmonium joua ; Marcel du Moulin s'éclaircit la voix, fredonna quelques notes, et ensuite chanta de tout son cœur les paroles si souvent entendues ; j'accompagnai aussi ; ses yeux brillaient, son visage, auréolé d'une blanche chevelure, se transfigurait, reflétant une foi inébranlable ; pour un court instant, il se revoyait en famille, revivant en pensée le bonheur d'être avec tous les siens, sa femme si modeste, ses 3 enfants.

La mélodie achevée, il dit : « Merci, petite Suzanne, tu m'as fait bien plaisir ; tu reviendras bientôt me rejouer « toujours content » ».

Le morceau en effet s'intitulait « Toujours content ».

Quelle dérision pouvait-on penser de prime abord, en voyant ce vieillard de 77 ans, resté seul, tout seul, chanter « Toujours content ».

Devant tant de simplicité, quelle grandeur et quelle richesse. Mais aussi quelle leçon.

Lui qui n'a jamais fait commerce qu'avec les écrivains ou les poètes, car sa vie fut toute intérieure, centrée sur le devoir et la compassion, il lui serait peut-être doux de savoir que son éloge funèbre se termine par la fin d'un poème d'Alfred de Vigny :

« Fais énergiquement ta longue et lourde tâche dans la vie où le sort a voulu t'appeler, puis après, comme lui, souffre et meurs sans parler ».

Marcel Rochat-Simond

Nous avons dit plus haut à quel point la vie de Marcel Rochat du Moulin fut tournée vers la politique locale. Dans le rapport qui suit, sa défense de son village est admirable :

Les Charbonnières, le 10 décembre 1948

A Mr. E. G. Piguët, député, le Brassus

Monsieur le député,

Sur la base, et dans l'ordre des questions que vous avez bien voulu nous poser en date du 18 novembre 1948, sur la situation juridique de notre fraction de commune et sur l'activité de ses représentants, j'ai l'avantage de vous fournir divers renseignements forcément incomplets parce que le temps m'a manqué pour faire les recherches nécessaires dans nos archives. Malgré cela, il m'est agréable de faire un peu d'histoire locale et de mettre en lumière l'esprit civique de nos aïeux, leur désintéressement, leur dévouement constant à la chose publique.

A l'origine, la date précise est difficile à fixer, mais elle est très ancienne, la base juridique de notre hameau, on ne parlait pas alors de fraction de commune, n'existait pas. Librement, par besoin, par nécessité peut-être, pour résoudre certains problèmes que posait la vie collective, les chefs de famille du hameau s'assemblaient, délibéraient d'affaires que ne traitait pas la commune, prenaient des décisions que les recteurs étaient chargés d'exécuter. L'activité de ces recteurs est en tout cas antérieure à 1746, date de la fondation de la Bourse des pauvres du hameau par feu monsieur Philippe Etienne Rochat, assesseur baillival. L'activité des chefs de famille et des recteurs consistait surtout dans la gérance du pâturage commun, loué de la commune du Lieu, et l'exploitation du four collectif ou four banal où les habitants du hameau faisaient cuire leur pain. Au cours des ans ils construisirent une maison d'école, une chapelle, puis en 1834 un temple, de leurs seuls deniers. En 1820 ils acquirent une pompe à incendie et organisèrent un corps de pompiers. Très longtemps ils assurèrent l'entretien de la maison d'école, et jusqu'en 1885 du temple.

C'est en 1852, le 29 décembre, que fut installé le premier conseil général du hameau par les soins de monsieur le préfet du district de la Vallée. Le conseil général était et est encore formé de tous les citoyens du village qui en font la demande et qui prêtent le serment au mieux la promesse légale exigée. Le 29 décembre 1852, le 1er conseil général des Charbonnières décidait d'élire un conseil administratif de 7 membres. Pour cette élection, il fallut au total 24 tours de scrutin. La base juridique de cette organisation nouvelle du hameau paraît être un simple arrêté du conseil d'Etat. Depuis près d'un siècle cette situation n'a pas changé. Le conseil général et le conseil administratif administrent le hameau. Le conseil administratif est nommé pour 4 ans par les électeurs du village, même s'ils ne sont pas membres du conseil général. Le règlement du conseil communal du Lieu fait règle dans la plupart de ses dispositions pour le conseil général des Charbonnières et les droits et devoirs du conseil administratifs sont fixés par la loi cantonale sur les autorités communales / municipalités. En dépit de cette base juridique assurément un peu spéciale, les autorités du hameau ont joué un rôle bienfaisant et utile et assuré ou contribué à la réalisation de nombreux progrès. Le four banal a été transformé en boulangerie bien installée en 1891 et qui prospère. Le service d'adduction et de distribution d'eau a été créé en 1908. Un service modeste de voirie du hameau est en voie d'organisation. Dans peu d'années le village entrera en possession régulière et définitive du local (grande salle de spectacles) pour société qu'il a largement contribué à créer. Le conseil administratif gère en outre 3 fonds spéciaux: le fonds David-Louis Rochat en faveur d'apprentis créé en 1903, la caisse industrielle et de chômage

créée en 1913 par Elie Rochat-Golay et le fonds Elie Rochat-Golay en faveur des écoliers méritants qui date de 1926. Le capital des trois caisses, 25 000.-, est réservé.

Les finances du hameau ont toujours été administrées avec économie et prudence. De plus plusieurs de ses citoyens décédés / Elie Rochat-Golay surtout / lui ont prouvé leur attachement par des legs importants. Le hameau possède des immeubles productifs pour une valeur d'estimation fiscale de 79075 frs. En outre des titres pour un montant de 14 000 frs environ. Aucun impôt ou contribution quelconque de hameau ne sont perçus. Les comptes pour l'année 1947 se présentaient de la façon suivante: Recettes: 11915.35 frs. Dépenses: 13295.27 frs, soit un déficit de 1379.92 frs provenant de la construction d'un bûcher.

Nous ne pouvons pas en ces quelques lignes justifier comme nous le voudrions le maintien de notre fraction de commune en tant qu'unité administrative indépendante. Dans une commune composée de plusieurs villages, une vie publique organisée par chaque hameau s'impose impérieusement. Chez nous les faits le prouvent sans contestation possible. Aucun conflit de compétence ne s'est jamais élevé entre les autorités communales et l'administration des hameaux. Chacune d'elles a son domaine spécial et ne songe pas à marcher sur les plates-bandes d'autrui.

Un statut éventuel des fractions de communes serait peut-être utile, bien que chez nous le besoin ne s'en fasse pas sentir de façon pressante. Comme la commune, le hameau est une école de civisme pour les citoyens. Dans leur rôle de gérants des biens collectifs, nos concitoyens se sont montrés jusqu'ici avisés, dignes de confiance. Notre vie publique est paisible, foncièrement honnête. Nous formons un vœu: c'est que les libertés précieuses dont nous jouissons en matière d'administration locale des hameaux ne soient en aucun cas amoindries par des dispositions légales bien intentionnées peut-être mais qu'il est impossible d'adapter à des usages, des traditions forcément particuliers.

Ce sont des vues personnelles que je vous soumets. Pourtant elles sont partagées, au moins dans leur esprit, par notre conseil administratif qui forme de bons vœux pour votre activité au sein de la commission dont le rôle est de première importance.

Veuillez agréer, Monsieur le député, l'assurance de ma considération bien distinguée.

Marcel Rochat

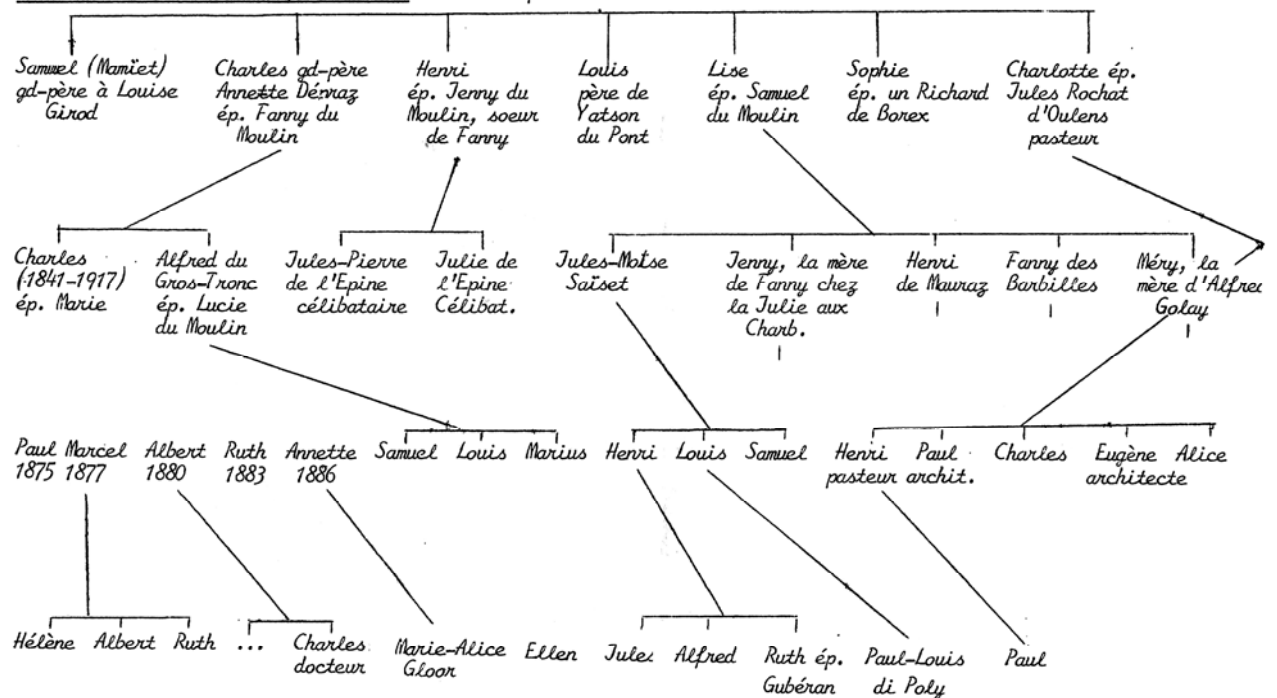
Note: quelques petites imprécisions sur les débuts du hameau, mais quelle magnifique défense de son village et de ses institutions. Chapeau!

Le texte qui suit, prouvera, si besoin en est, toute l'attention que mettait Marcel du Moulin à établir des rapports en vue de défendre une cause quelconque qui lui tenait à cœur. Son texte sur l'état de l'agriculture de montagne est remarquable et méritait de n'être pas oublié. Il pourra même servir de référence à qui voudra se pencher sur l'histoire de notre agriculture.

Le document précédant est à mettre au chapitre: établissement des limites du village.

Arbre généalogique sommaire de ceux
du Moulin et de ceux de L'Epine-Dessous.

FREDERIC ROCHAT DE L'EPINE-DESSOUS
épouse Julie Rochat



N-B: faire attention à la descendance de Charlotte et de Jules Rochat d'Oulens; comme il n'y avait pas assez de place pour la faire figurer sur la ligne de la même génération, nous l'avons descendue d'un rang; pour retrouver les parents d'une même génération, il conviendra donc de remonter toute cette descendance d'un rang.

Arbre généalogique de la famille de Marcel Rochat du Moulin. On le découvre à gauche, fils de Charles et petit-fils de Charles ! Marcel épousa ... dont il eut trois enfants : Hélène, Albert et Ruth. Hélène fut institutrice, notamment à l'école des Charbonnières qu'elle dut finalement abandonner pour raisons de santé. Elle devait décéder jeune.

Les familles du Moulin et de l'Epine étaient liées de manière très étroite. Ce parentage et la façon dont étaient vécues les relations constituèrent très certainement une « belle époque » pour ceux ou celles qui eurent la grâce de la vivre. Elle est évoquée par Annette Dépraz-Rochat, sœur de Marcel du Moulin :

Ceux de l'Epine et ceux du Moulin – par Annette Dépraz-Rochat

Parce que vous comprenez, le père à Jules-Moïse, c'était Samuel du Moulin, et puis Charles du Moulin, c'était le père à ma grand-mère, et puis à votre trisaïeule. C'était un du Moulin aussi. Et puis donc les garçons de l'Epine avaient marié des filles du Moulin. Ainsi on était doublement parent. C'était la même et unique famille. Ceux de l'Epine descendaient au culte le dimanche, ils allaient chez l'oncle Samuel. Et puis ils remontaient pour gouverner. Et le soir, chez l'oncle Samuel allaient passer la soirée à l'Epine. La tante Lise, la grand-mère, était bien âgée pour élever ces petits. Alors il fallait les envoyer à l'Epine. Julie me disait :

Oh ! Henri du Pont a passé la moitié de son enfance à l'Epine.

Les gens s'aidaient beaucoup. Puis la tante Annette me racontait :

- Oh ! tu sais, ma maman – la tante Aimée, votre trisaïeule -, elle n'avait pas une santé bien robuste.

Puis ils étaient quand même nombreux. Il y avait Ernest de St. Denis, y avait Paul qui est mort jeune, qui avait une fille à Bretonnières. Il y avait Albert, Charles, et puis il y avait Julie, la maman de Paul Tentoret, et puis Emma, chez Alphonse, la mère à Paulet, à Alphonse, c'était la sœur à la tante Annette. Ça fait combien ? En tout cas sept enfants. Oui, ils étaient sept enfants. Vous comprenez, à l'Epine, elles étaient deux sœurs pour faire le ménage. Alors quand la tante Aimée était malade, une des deux sœurs de l'Epine venait pour faire le ménage, chez le grand-père Auguste, chez la tante Aimée. La tante Annette, elle me disait :

- Oh ! tu sais, quand ma maman était malade, quand elle disait « j'ai mal à la tête », on disait : « faut-il aller chercher la tante Jenny ? » On l'aimait bien quand elle venait parce qu'elle ne nous donnait rien à faire, tandis qu'avec ma maman, il fallait préparer les légumes, il fallait s'aider au ménage. Alors quand elle était malade... « faut-il aller chercher la tante Jenny » !

Elle m'a bien eu raconté des choses. Mais la cousine Julie de l'Epine, elle avait une mémoire, elle m'a bien raconté. Mon frère Marcel savait bien des choses aussi. Mais j'avais une bonne mémoire moi aussi ; je regrette de ne pas avoir marqué. En regard de tous les descendants de l'Epine et huit enfants au Moulin. On avait une belle parenté, n'est-ce pas ? Oh ! vous savez, la vie de famille, c'était tout différent. A l'Epine, ils avaient une sœur qui avait marié Jules Rochat qui était pasteur de l'Eglise Libre. Il avait été pasteur de l'Eglise Libre à St-Imier les dernières années. Mais quand il était jeune, il avait été... je ne me rappelle pas exactement où il était pasteur. Il avait six ou sept enfants. Et bien ils venaient tout le temps passer leurs vacances à l'Epine. Chez mes parents. Puisque c'était la sœur de mon grand-père et de l'oncle Henri. Et vous savez où ils logeaient, à l'Epine ? Il y avait trois chambres, quatre chambres. Ceux de l'Epine, les parents, mettaient des paillasses sur le galetas, puis ils logeaient là et donnaient tous leurs lits à tout ce monde. Puis ils étaient là, ils prenaient des légumes au jardin. Ils leur donnaient encore bien de la viande. On cuisait des porcs. Ils avaient le lait. Ils faisaient la popote, ils n'avaient pas besoin de s'inquiéter du bois, de tout. On faisait le pain pour tout le monde. Et puis voilà, quand ils partaient, Jules d'Oulens qu'on lui disait, disait à l'oncle Henri :

- Et bien, il nous fait faire nos comptes, oncle Henri, combien vous doit-on ?

- T'as une nombreuse famille... les pasteurs de l'Eglise Libre n'ont pas des bien grosses paies, on en reste là.

Puis il leur donnait encore à chacun un franc !

- Vous savez pas quand j'ai appris ça ? Et bien c'est quand mon oncle Henri est mort. Le fils de Jules Rochat, qui était aussi pasteur de l'Eglise Libre, qui a

été à St-Imier pasteur, puis à Valeyres-sous-Rances, et puis son frère Paul Rochat, l'architecte qui avait fait les plans de chez la Julie quand ils ont rebâti, sont venus à l'ensevelissement de l'oncle Henri. Ce sont eux qui ont raconté ça. Que jamais ils ne conserveraient un souvenir assez reconnaissant. Et Paul Rochat, qui était médecin des écoles de Lausanne, c'était le fils d'Henri. Il est mort cette année, l'année passée plutôt, médecin des écoles, le fils d'Henri Rochat. Il venait encore aux Charbonnières. Il était ami avec Paul-Eugène Rochat, il était en Vennes, Paul-Eugène le préfet. Il venait donc aux Charbonnières. Il allait chercher mon frère Marcel pour toujours parler de l'Epine. Il en avait gardé un beau souvenir. Mais vous voyez cette mentalité. C'était beau !